ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Retour sur l'inspection professionnelle

Faits saillants et analyse
2025-2026



Table des matières

L'inspection professionnelle - Un regard sur la qualité d'aujourd'hui, un levier pour la profession de demain 3

Anticiper les risques, soutenir la qualité, préparer l'avenir 5

Portrait en chiffres 8

Améliorations encourageantes, défis récurrents et émergents 14

- Améliorations les plus marquantes dans les dossiers inspectés 15
- Défis récurrents et émergents 16

Au-delà des constats, comprendre les causes profondes 17

Constats importants par secteur 20

- Comptabilité 21
- Audit 21
- Examen 24
- Compilation 25
- Fiscalité 25
- Autres services, y compris les mandats d'évaluation d'entreprise et la juricomptabilité 26
- Gestion de la qualité (NCGQ) 26

Tendances émergentes : l'automatisation et l'intelligence artificielle 28

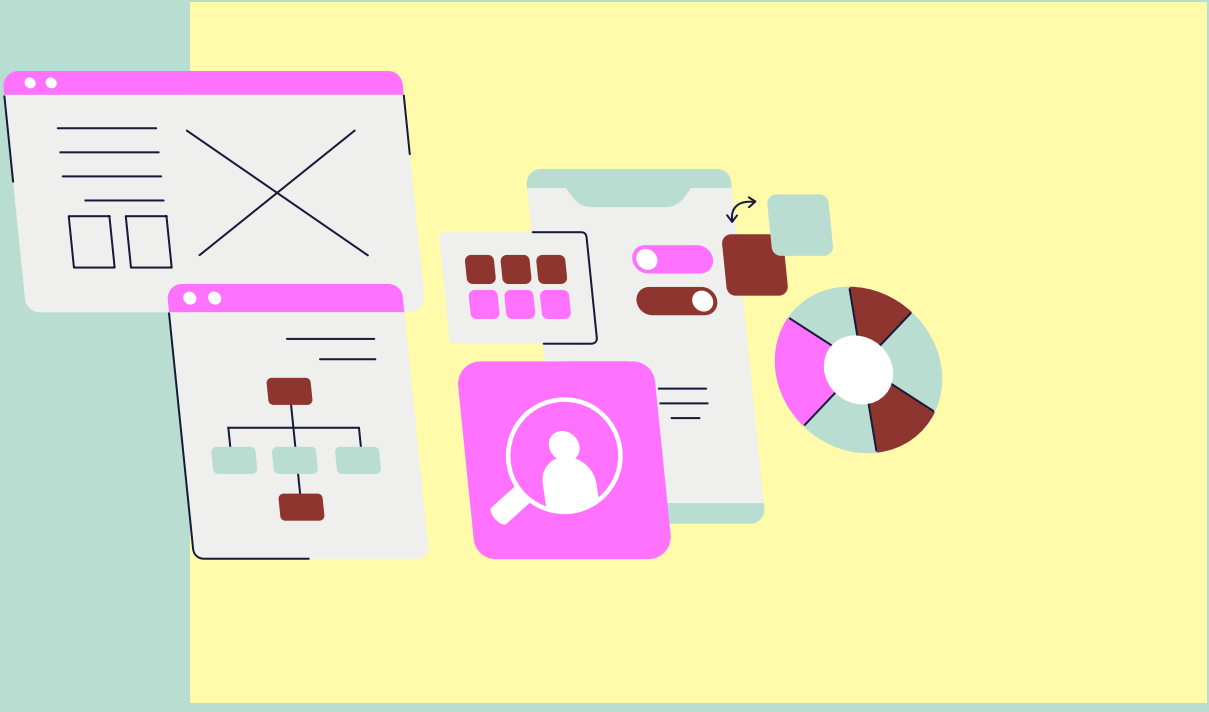
Ensemble pour promouvoir l'évolution de la profession dans une culture de qualité et de professionnalisme 31

Annexe A – Mesures adaptées 34

Annexe B – Détails sur les constats par secteur 35

L’inspection professionnelle

Un regard sur la qualité d’aujourd’hui, un levier pour la profession de demain



L’inspection professionnelle

Un regard sur la qualité d’aujourd’hui, un levier pour la profession de demain

L’inspection professionnelle constitue un élément essentiel de la mission de protection du public de l’Ordre. Elle permet d’évaluer l’application des normes professionnelles, de cerner les principaux enjeux observés dans la pratique et de promouvoir l’amélioration continue de la qualité des services rendus par les CPA.

Les résultats présentés dans ce rapport témoignent non seulement des constats effectués dans le cadre des inspections réalisées au cours de la période 2025-2026, mais aussi des tendances qui façonnent progressivement l’exercice de la profession et des initiatives qui en découlent.

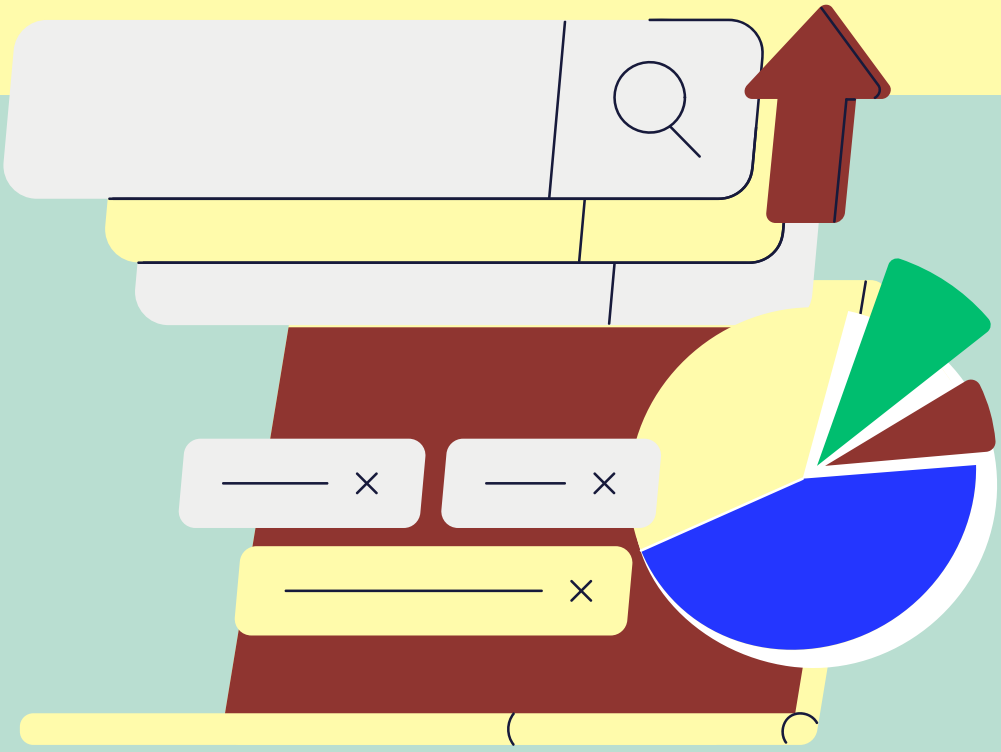
Pour la période 2025-2026, ces travaux ont été réalisés grâce à l’expertise d’une équipe multidisciplinaire composée de :

- **6 inspectrices et inspecteurs employés** par l’Ordre
- **14 inspectrices, inspecteurs, réviseures et réviseurs contractuels** dont certains possèdent une expertise dans les domaines suivants :
  - Audit des technologies de l’information (1 personne)
  - Juricomptabilité et évaluation (2 personnes)
  - Fiscalité (3 personnes)
- **3 directrices et 1 responsable de l’inspection**
- **16 CPA en exercice siégeant au comité d’inspection professionnelle**



Anticiper les risques,

soutenir la qualité, préparer l'avenir



Anticiper les risques, soutenir la qualité, préparer l’avenir

Dans un environnement professionnel en constante évolution, nous adaptons nos méthodes d’inspection afin d’anticiper les risques émergents, de mieux cibler nos interventions et d’accompagner les membres dans une démarche d’amélioration continue.

Cette année, nos actions ont porté à la fois sur l’amélioration de nos processus d’inspection et sur la mise en œuvre d’initiatives visant à soutenir les membres dans l’évolution de leur pratique.

Anticiper les risques pour mieux cibler nos interventions

Nos activités d’inspection continuent de s’appuyer sur une approche fondée sur les risques, afin de concentrer nos interventions là où elles ont le plus d’incidence sur la protection du public.

Dans cette perspective, plusieurs initiatives ont été déployées afin d’améliorer l’identification et l’évaluation des risques au sein de la profession :

- **transmission de 1 360 questionnaires** à des membres pour appuyer la sélection des CPA à inspecter en fonction de la nature de leurs activités, de l’évolution de leur pratique et des indicateurs de risque relevés;
- **intégration de nouvelles questions** dans nos demandes d’information transmises aux membres portant sur l’automatisation, l’analyse de données et l’utilisation de l’intelligence artificielle dans l’exercice de la profession;
- **bonification des programmes d’inspection** et des outils de travail utilisés par les inspecteurs et inspectrices afin de mieux évaluer l’utilisation des nouvelles technologies dans l’exercice de la profession;
- **sélection ciblée de mandats** présentant des caractéristiques particulières, notamment ceux réalisés dans des secteurs spécialisés, des environnements hautement automatisés ou des situations complexes.

Anticiper les risques, soutenir la qualité, préparer l'avenir (suite)

Soutenir les membres dans un environnement en évolution

Plus que jamais, notre objectif est de transformer les enseignements tirés des inspections en outils concrets permettant aux membres d'améliorer leurs pratiques et d'anticiper les défis de demain.

À cette fin, les actions clés ont été les suivantes :



collaboration étroite avec l'équipe du développement professionnel afin d'intégrer les constats d'inspection lors de l'élaboration des formations et des outils offerts par l'Ordre;



vigie technologique et travaux exploratoires visant à mieux comprendre les incidences de l'automatisation et de l'intelligence artificielle sur l'exercice de la profession et la protection du public;



renforcement des échanges avec les cabinets, les organismes de surveillance, les normalisateurs et les autres parties prenantes afin de suivre l'évolution de la profession, d'anticiper les tendances émergentes, de cerner les nouveaux risques et de promouvoir les meilleures pratiques;



élaboration de mises en garde visant à sensibiliser les membres aux principaux enjeux relevés lors des inspections.

Les sections qui suivent présentent les résultats de notre vigie pour la période 2025-2026

La solidité de la profession repose avant tout sur l'engagement de ses membres à se perfectionner et sur leur capacité à tirer parti des éléments constatés et des ressources mises à leur disposition. Nous encourageons l'ensemble des membres à prendre connaissance de nos constats et à s'engager pleinement dans cette démarche d'amélioration continue.

Portrait en chiffres

3 413
membres

656
cabinets

Portrait en chiffres

Nos inspections ont, une fois de plus, été principalement axées sur les mandats de certification et de fiscalité. En revanche, une attention moindre a été portée aux missions de compilation réalisées par des membres exerçant également en certification, la norme révisée étant désormais généralement bien comprise et appliquée. Par ailleurs, un nombre moins élevé de mandats de services-conseils a été sélectionné dans le cadre de notre échantillonnage aléatoire.

Membres ayant fait l'objet d'une inspection[1]

	Membres	Cabinets
2025-2026	**3 413**	**656**
2024-2025	2 575	780
2023-2024	2 993	736

Mandats inspectés par type de service

Type de service	Nombre de mandats inspectés 2025-2026	%	Nombre de mandats inspectés 2024-2025	%
Audit	**476**	**20,8**	357	15,7
Examen	**570**	**25,0**	514	22,6
Compilation	**615**	**26,9**	754	33,2
Fiscalité	**573**	**25,1**	543	23,9
Évaluation d'entreprises	**25**	**1,1**	23	1,0
Autre	**24**	**1,1**	80	3,6
	2 283		2 271	

[1] Les données présentées portent sur les inspections ayant eu lieu au cours de l'exercice.

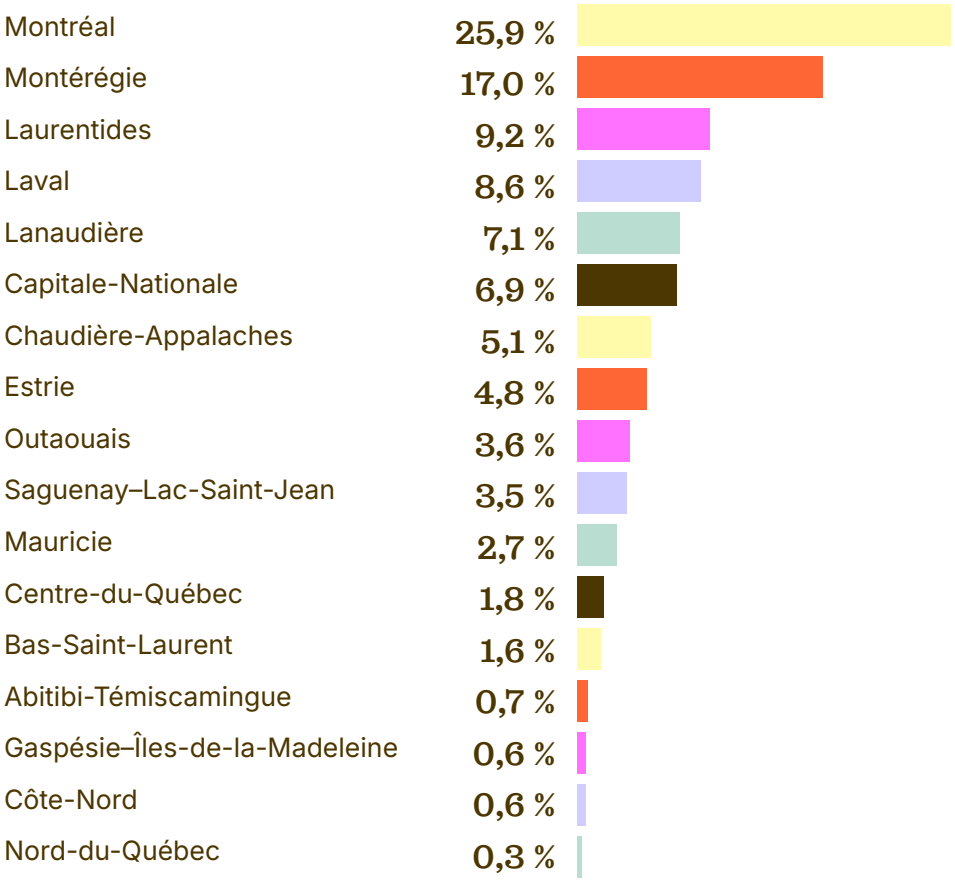
Portrait en chiffres (suite)

Au cœur de l’économie québécoise, aux quatre coins de la province et dans l’ensemble des secteurs d’activité

Inspections par région

Les membres qui font l’objet d’une inspection exercent leurs activités dans des établissements situés dans l’ensemble des régions du Québec. Malgré les particularités régionales observées, une constante demeure : les CPA, où qu’ils et elles exercent, font face à plusieurs défis communs. Les préoccupations entourant la qualité, l’évolution des normes, le recrutement de la relève et l’intégration des nouvelles technologies transcendent les frontières régionales et témoignent des transformations qui touchent l’ensemble de la profession.

Pourcentage des inspections calculé en fonction des établissements[1]



[1] Les données présentées portent sur les inspections ayant eu lieu au cours de l’exercice.

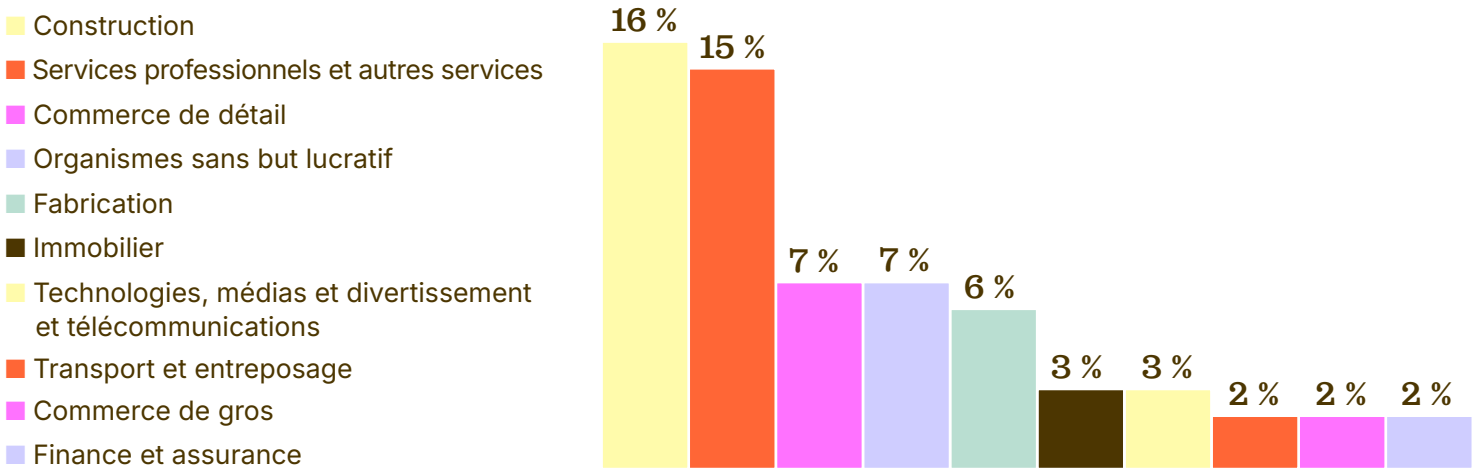
Portrait en chiffres (suite)

Inspections par secteur d'activité

Plus de **30 secteurs d'activité** ont été représentés dans les mandats inspectés cette année, illustrant l'étendue des travaux réalisés par les CPA et leur contribution à l'ensemble de l'économie québécoise.

À l'image du profil économique du Québec, la majorité des inspections ont porté sur des dossiers d'entités du secteur privé et d'organismes sans but lucratif. Toutefois, **26 sociétés cotées** et autres entités d'intérêt public ont également fait l'objet d'inspections ciblées portant sur certains postes des états financiers jugés plus risqués ou complexes.

Les dix secteurs d'activité les plus inspectés



Autres secteurs d'activité inspectés

- Municipalités
- Établissements d'enseignement et centres de services scolaires
- Extraction minière, pétrolière et gazière
- Tourisme, hôtellerie et restauration
- Services publics
- Centres de la petite enfance et services de garde
- Exploitation forestière
- Régimes de retraite
- Santé et services sociaux
- Coopératives à vocation commerciale
- Industrie du cannabis
- Actifs et services liés aux cryptomonnaies

Portrait en chiffres (suite)

Mesures de suivi postinspection

Nos interventions à la suite des inspections visent à mettre en place les mesures les plus appropriées aux circonstances observées. Certaines situations nécessitent des actions rapides afin de réduire immédiatement les risques pour le public, tandis que d'autres requièrent des mesures dont les effets se manifestent au fil du temps, notamment par la formation, l'accompagnement ou le renforcement des processus de gestion de la qualité des cabinets.

Notre approche demeure fondée sur le risque. Les mesures retenues tiennent compte de la nature et de la gravité des constats relevés, de leur incidence potentielle sur le public ainsi que de la capacité des membres ou des cabinets à apporter les correctifs nécessaires.

Notre objectif est d'intervenir de façon proportionnée, tout en intervenant rapidement lorsque la protection du public l'exige.

Le tableau suivant présente, en pourcentage, les mesures prises à la suite des inspections. Lorsqu'une inspection donne lieu à plusieurs mesures, seule la mesure la plus sévère est retenue. Toutefois, pour les cours, le pourcentage est calculé par rapport au total des inspections.

Mesures de suivi postinspection en pourcentage des inspections	**2025-2026**	2024-2025	2023-2024
Plan d'action	**30,9 %**	31,8 %	32,1 %
Cours demandés ou imposés	**32,5 %**	37,7 %	45,4 %
Validation du plan d'action	**16,3 %**	13,1 %	22,3 %
Réinspection complète ou partielle	**12,0 %**	16,2 %	11,3 %
Stage de perfectionnement	**3,7 %**	4,5 %	4,3 %

Portrait en chiffres (suite)

Baisse du pourcentage de réinspections et de cours demandés ou imposés

La baisse du pourcentage de réinspections reflète notamment les améliorations tangibles suivantes :

- meilleure adoption de la nouvelle norme de gestion de la qualité par les cabinets offrant des services de compilation;
- diminution des constats relatifs à l'application des procédures de base dans les missions d'audit et d'examen.

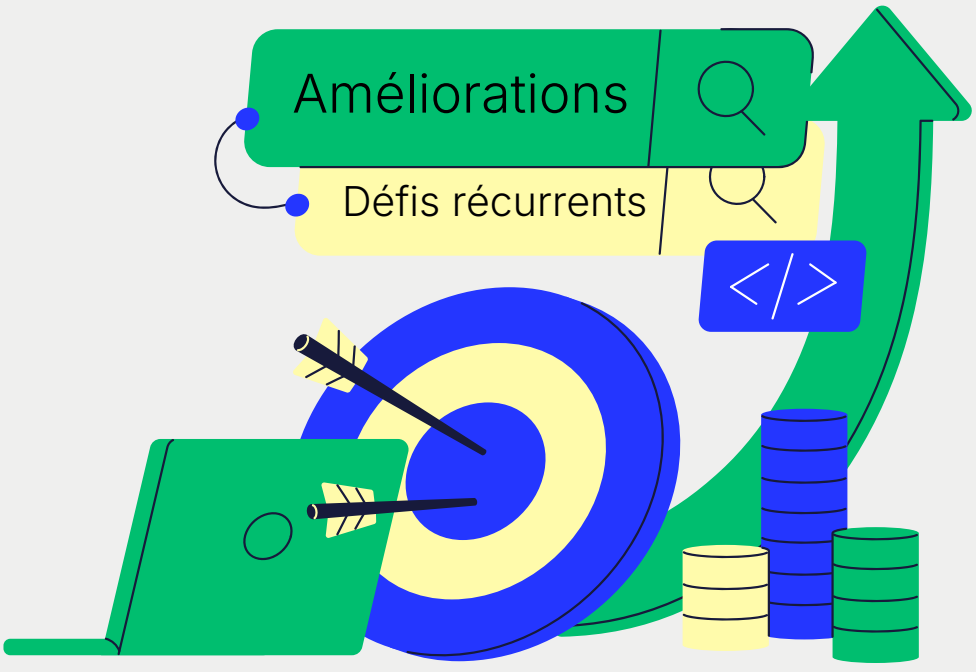
La baisse du recours aux formations s'explique notamment par le fait que plusieurs nouvelles normes sont entrées en vigueur au cours des années précédentes, ce qui avait entraîné des besoins accrus de perfectionnement chez les membres.

Hausse du pourcentage de validations des plans d'action

La hausse du pourcentage de validations des plans d'action doit être interprétée avec nuance. Cette mesure est généralement demandée lorsque la qualité des travaux est jugée satisfaisante dans l'ensemble, mais que certaines lacunes importantes et circonscrites ont été relevées. Dans ces situations, les déficiences peuvent être corrigées sans qu'une réinspection soit nécessaire, le suivi étant limité à la validation de la mise en œuvre des correctifs.

L'augmentation observée s'explique principalement par deux éléments. D'une part, un nombre accru de validations des plans d'action a été demandé aux cabinets offrant des services de certification qui n'avaient pas encore complété la mise en place de leur système de gestion de la qualité. D'autre part, certaines déficiences relevées en matière de présentation de l'information financière se prêtaient davantage à un accompagnement et à une validation des correctifs apportés qu'à une réinspection.

Améliorations encourageantes, défis récurrents et émergents



Améliorations encourageantes, défis récurrents et émergents

Dans l'ensemble, nous avons constaté une amélioration marquée par rapport à l'exercice précédent. Les sections ci-dessous présentent les principales tendances relevées.

Améliorations les plus marquantes dans les dossiers inspectés

Missions de compilation et système de gestion de la qualité : Des améliorations significatives ont notamment été observées dans les missions de compilation des cabinets dont les membres ne réalisent pas de mandats de certification. Ces résultats reflètent une meilleure compréhension et une intégration accrue des exigences de la norme révisée sur les missions de compilation ainsi que des principes de gestion de la qualité au sein de ces cabinets.

Missions d'examen : Des progrès ont été constatés dans les missions d'examen. Après plusieurs cycles d'inspection, les membres intègrent mieux les enseignements tirés des inspections antérieures dans leurs méthodologies et leurs processus de réalisation de mandats.

Procédures d'audit ou d'examen pour les regroupements d'entreprises : Une diminution des constats continue d'être observée cette année dans les dossiers comportant des regroupements d'entreprises.

Cette évolution s'explique en partie par un recours plus fréquent à des opinions ou à des conclusions modifiées dans les rapports d'audit ou d'examen lorsque les éléments probants disponibles étaient insuffisants pour permettre aux CPA de tirer une conclusion appropriée sur certains aspects de la transaction. Cette situation survient notamment lorsque l'entité estime que l'obtention des renseignements supplémentaires n'apporterait pas une valeur ajoutée suffisante aux utilisateurs et utilisatrices des états financiers ou lorsque les coûts associés à leur obtention sont jugés disproportionnés par rapport aux bénéfices attendus.

Bien qu'une telle approche ne constitue pas la solution privilégiée, elle permet d'informer adéquatement les utilisatrices et utilisateurs des états financiers des limites rencontrées dans les travaux effectués. Dans plusieurs cas, elle représente également une mesure pragmatique dans l'attente de l'évolution du cadre normatif applicable à ces transactions.



Améliorations encourageantes, défis récurrents et émergents (suite)

Les améliorations observées cette année ont été partiellement contrebalancées par les défis récurrents et émergents en raison de l'évolution des conditions dans lesquelles les membres exercent leurs activités.

Défis récurrents et émergents

Complexité croissante et dépendance aux systèmes d'information : Les entités s'appuient de plus en plus sur des systèmes d'information complexes pour initier, traiter, enregistrer et communiquer l'information financière. Cette évolution a une incidence directe sur l'évaluation des risques ainsi que sur la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit ou d'examen que les CPA doivent mettre en œuvre.

- Dans plusieurs situations, une compréhension suffisante de l'environnement informatique, des contrôles généraux informatiques, des interfaces entre les systèmes et des contrôles automatisés est désormais essentielle pour obtenir des éléments probants à l'appui des conclusions. Or, les connaissances spécialisées et les ressources requises pour apprécier ces environnements ne sont pas toujours facilement accessibles. Il en résulte un risque accru que certains aspects importants de l'environnement de contrôle ou du traitement de l'information financière ne soient pas adéquatement pris en compte lors de l'évaluation des risques ou de la conception des procédures d'audit ou d'examen.

Système de gestion de la qualité pour les cabinets offrant des services de certification : Les cabinets offrant des services de certification ont poursuivi l'implantation de leur système de gestion de la qualité conformément aux exigences de la NCGQ. Pour les cabinets ayant déjà franchi cette étape, le défi consiste désormais à veiller au fonctionnement continu du système, notamment en réalisant les activités de surveillance requises, en testant l'efficacité des réponses aux risques et en mettant à jour le système en fonction des déficiences relevées, de l'évolution des risques et des changements dans les activités du cabinet, et en satisfaisant aux exigences relatives à ce suivi.

Mandats auprès d'organismes sans but lucratif : Une proportion plus élevée de constats a également été observée dans les mandats réalisés auprès d'organismes sans but lucratif. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à cette situation.

- D'une part, les organismes sans but lucratif disposent souvent de ressources financières, administratives et technologiques plus limitées, ce qui peut compliquer la mise en place de contrôles internes efficaces et la production d'une information financière fiable. Ce contexte constitue un enjeu important pour les CPA qui réalisent des missions de certification auprès de ces organisations.
- D'autre part, certains mandats auprès d'organismes sans but lucratif continuent d'être perçus comme relativement simples ou présentant peu de risques. Cette perception conduit à une sous-évaluation des risques et, par conséquent, à la mise en œuvre de procédures d'audit ou d'examen dont la nature ou l'étendue ne permet pas toujours d'obtenir des éléments probants suffisants à l'appui de la conclusion ou de l'opinion exprimée.

Fiscalité : La fiscalité est un domaine en constante évolution qui exige des CPA une expertise technique et une mise à jour continue de leurs connaissances. Ils et elles doivent relever plusieurs défis afin d'offrir des conseils conformes et adaptés à leur clientèle.

- L'un des principaux défis est la complexité des lois fiscales, qui sont nombreuses, techniques et souvent interreliées. À cela s'ajoutent les nouveautés fiscales introduites chaque année, qu'il s'agisse de modifications législatives, réglementaires ou administratives.
- Un autre défi réside dans le temps et les ressources limités dont disposent les CPA pour suivre l'évolution constante des règles fiscales.

Au-delà des constats,

comprendre les causes profondes



Au-delà des constats, comprendre les causes profondes

Afin de mieux comprendre les enjeux auxquels les membres font face, nous analysons les causes profondes associées aux déficiences observées. Nous encourageons les membres à accorder une importance particulière à cette analyse et à éviter de traiter les constats comme des cas isolés sans examen approfondi de leurs causes sous-jacentes.

Les causes sont généralement multiples et interreliées (notamment le manque de connaissances techniques, la sous-évaluation des risques et les ressources limitées). Toutefois, malgré cette interdépendance, certains facteurs ressortent de manière plus marquée et reviennent de façon récurrente dans les analyses effectuées.

Une approche structurée de la qualité contribue à prévenir les déficiences, peu importe la nature des services rendus. Bien que l'obligation de mettre en place un système formel de gestion de la qualité s'applique aux missions de certification et de services connexes, les principes qui le sous-tendent sont universels et peuvent être appliqués à l'ensemble des services professionnels, notamment en fiscalité et en services-conseils.

Une gestion de la qualité axée sur la conformité plutôt que sur la gestion des risques

Dans certains cas, l'analyse des causes profondes révèle qu'aucun système de gestion de la qualité n'a été mis en place. Dans d'autres, un système est documenté, mais sert essentiellement à satisfaire aux exigences des normes, sans être utilisé comme un véritable outil de gestion des risques liés à la qualité. Cette situation se traduit souvent par une identification incomplète ou superficielle des risques propres au cabinet.

Ainsi, **plus de 60 %** des cabinets pour lesquels un stage, une réinspection ou une validation de leur plan d'action ont été demandés ou imposés ne disposaient pas d'un processus de suivi adéquat de leur système de gestion de la qualité. Parmi ces suivis figurent les inspections de missions achevées, qui permettent de vérifier si le système de gestion de la qualité fonctionne comme prévu et de cerner les améliorations nécessaires.

Également, plusieurs constats découlent d'un processus d'acceptation et de maintien des mandats qui ne tient pas suffisamment compte des ressources réellement disponibles au sein du cabinet. Une évaluation rigoureuse devrait notamment permettre de déterminer si le cabinet dispose du temps, des compétences, de l'expérience ou de l'accès à l'expertise spécialisée nécessaires pour réaliser le mandat conformément aux normes professionnelles applicables. Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, des mécanismes devraient encadrer ou limiter l'acceptation de tels mandats.

Plus de

60 %

des cabinets

Au-delà des constats, comprendre les causes profondes (suite)

Une supervision et une révision insuffisantes des travaux

Une autre cause profonde fréquemment observée est l'insuffisance de la supervision et de la révision des travaux réalisés dans le cadre des mandats.

Les travaux sont souvent réalisés par du personnel moins expérimenté, sans que les risques propres au mandat aient été suffisamment évalués ni que la nature et l'étendue des procédures à mettre en œuvre aient été clairement définies, communiquées et encadrées par les membres d'expérience de l'équipe de mission et l'associé ou associée responsable.

Nos inspections démontrent également que l'implication des associées ou associés est souvent concentrée à la fin du mandat, au moment de la révision du dossier ou de l'émission du rapport, plutôt qu'aux étapes de la planification et de la réalisation des travaux, alors que leur intervention est la plus susceptible d'influencer la qualité de la mission.

Enfin, nous avons observé un recours très limité aux mécanismes de consultation et de revue indépendante. Dans plusieurs dossiers, un responsable de la revue de la qualité de la mission possédant les compétences et le recul nécessaires aurait permis de relever des lacunes dans l'évaluation des risques, la pertinence des procédures mises en œuvre ou le caractère suffisant des éléments probants obtenus. Bien que la revue par un second associé ou une seconde associée ne soit pas requise pour la majorité des mandats, elle demeure peu fréquente dans la pratique, même lorsque les dossiers présentent des enjeux complexes ou des risques importants.

Formation et affectation des ressources peu adaptées

Les résultats des inspections rappellent que le développement des compétences ne repose pas uniquement sur le respect des exigences de formation, mais aussi sur l'acquisition et le maintien d'une expertise adaptée à la nature des mandats réalisés et aux secteurs d'activité desservis.

Les causes profondes observées démontrent que les cabinets doivent également veiller à affecter les mandats à des ressources possédant les connaissances et l'expérience requises pour répondre aux enjeux particuliers de chaque mission. Cela suppose une planification adéquate de la formation, une affectation des ressources en fonction de leur expertise et, au besoin, le recours à des ressources spécialisées.

Par ailleurs, le développement des compétences ne se limite pas aux activités de formation offertes en salle de classe ou en ligne. Il repose aussi sur l'encadrement, le mentorat, la supervision et le transfert des connaissances dans le cadre des mandats. Cette formation sur le terrain demeure essentielle pour développer le jugement professionnel et favoriser l'application appropriée des connaissances dans des situations concrètes.

Dans un environnement professionnel en constante évolution, la capacité des membres à intégrer la gestion des risques liés à la qualité de leurs pratiques constitue un facteur déterminant pour maintenir la qualité des missions et la confiance du public.

Constats importants par secteur



Constats importants par secteur

Cette section présente un résumé des constats les plus significatifs par secteur. Plus de détails ainsi que les ressources disponibles figurent à l'annexe B.

Comptabilité

Des améliorations notables ont été observées dans le secteur de la comptabilité au cours de la dernière année. Malgré ces progrès, les sujets suivants présentent toujours des défis.

Méthodes comptables

- **Produits, apports et paiements de transfert :** Les déficiences relevées sont principalement attribuables à une compréhension insuffisante des modalités et conditions des ententes ainsi qu'à une analyse inadéquate de leurs incidences sur le traitement comptable à appliquer. Dans plusieurs dossiers, les travaux réalisés ne démontraient pas clairement que les droits et obligations des parties avaient été adéquatement évalués avant de conclure sur la comptabilisation des produits, des apports ou des paiements de transfert.
- **Actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables émises dans une opération de planification fiscale :** Les constats découlent généralement d'une mauvaise analyse des conditions permettant de classer ces actions dans les capitaux propres, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la notion de contrôle.
- **Regroupements d'entreprises :** Les enjeux observés concernent notamment l'évaluation des actifs et des passifs acquis ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants pour appuyer le traitement comptable retenu.

Présentation des états financiers

- **Transactions entre apparentés :** Les informations présentées sont incomplètes, inexactes ou ne répondent pas entièrement aux exigences de divulgation applicables.
- **Dette remboursable sur demande ou dans un délai d'un an à compter de la date du bilan :** Des dettes ont été classées à long terme alors qu'aucune des conditions permettant un tel classement n'était remplie.

Audit

Les inspections de l'exercice font état d'une diminution des constats dans certains secteurs d'audit et pour certains postes des états financiers, d'une augmentation pour d'autres, tandis que plusieurs demeurent relativement stables par rapport à l'année précédente.

Baisse des constats	Hausse des constats	Constats stables
Produits, apports et paiements de transfert	Stocks	Évaluation des risques
Juste valeur des placements	Salaires	Estimations comptables

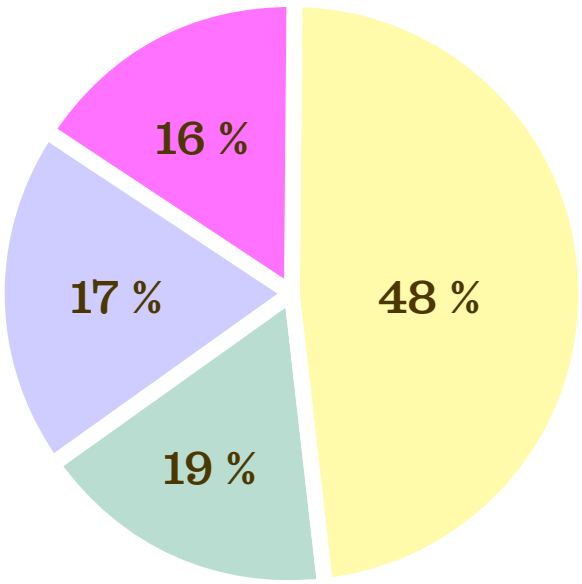
Constats importants par secteur (suite)

Produits, apports et paiements de transfert

Malgré la baisse des constats, les procédures d'audit liées aux produits demeurent, cette année encore, une source importante de constats d'inspection. Cette situation s'explique en partie par le fait que le poste des produits est celui qui fait le plus souvent l'objet d'une inspection, mais aussi par sa complexité, qui accroît les risques d'anomalies significatives et les défis liés à l'exécution des procédures d'audit.

Les constats relevés découlent principalement d'une sous-évaluation des risques, d'un recours à des contrôles dont l'efficacité n'a pas été adéquatement testée ou d'une compréhension insuffisante des modalités et des conditions des ententes conclues avec la clientèle. Les secteurs les plus touchés sont présentés dans le tableau ci-contre.

Déficiences par type d'entité



48 % Organismes sans but lucratif

Procédures d'audit insuffisantes à l'égard des ententes de subvention

19 % Entités à but lucratif

Procédures d'audit insuffisantes à l'égard des ententes avec la clientèle et de la livraison des biens ou des services

17 % Courtiers financiers

Procédures d'audit insuffisantes à l'égard des rapports internes ou des rapports de sociétés de services

16 % Régimes de retraite

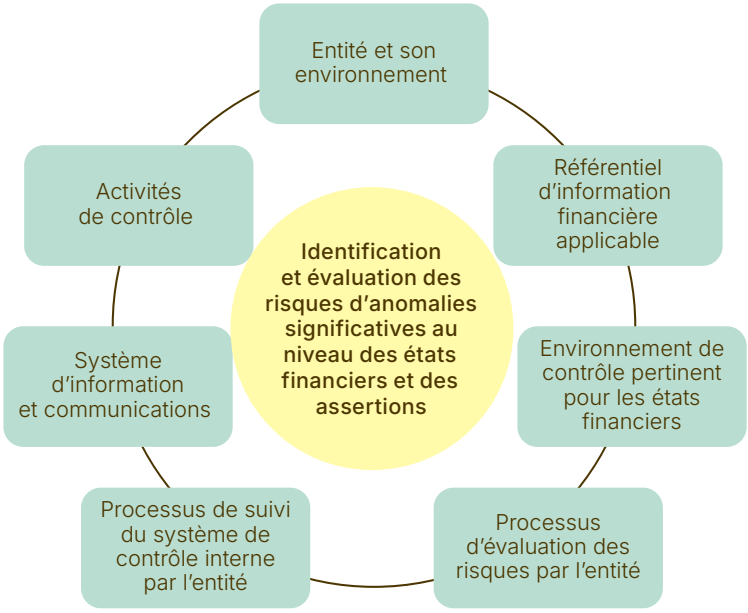
Procédures d'audit insuffisantes à l'égard des rapports provenant des fiduciaires, des courtiers et courtières ou des gestionnaires

Constats importants par secteur (suite)

Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives

L'application de la NCA 315, *Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives* demeure une source de préoccupations. Dans plusieurs dossiers, les procédures mises en œuvre pour satisfaire aux exigences de cette norme, résumées dans le tableau ci-contre, se sont révélées superficielles ou ont conduit à une sous-évaluation des risques d'anomalies significatives au niveau des états financiers ou des assertions.

Cette situation a entraîné des répercussions directes sur la nature et l'étendue des procédures d'audit planifiées et réalisées et, ultimement, sur la suffisance des éléments probants obtenus.



Estimations comptables

Par ailleurs, nous n'avons pas observé d'amélioration significative dans les travaux portant sur les estimations comptables. Les constats relevés continuent de mettre en évidence des difficultés à tester les hypothèses significatives, à évaluer les méthodes utilisées par la direction et à concevoir des procédures d'audit adaptées au degré d'incertitude associé à ces estimations.



Constats importants par secteur (suite)

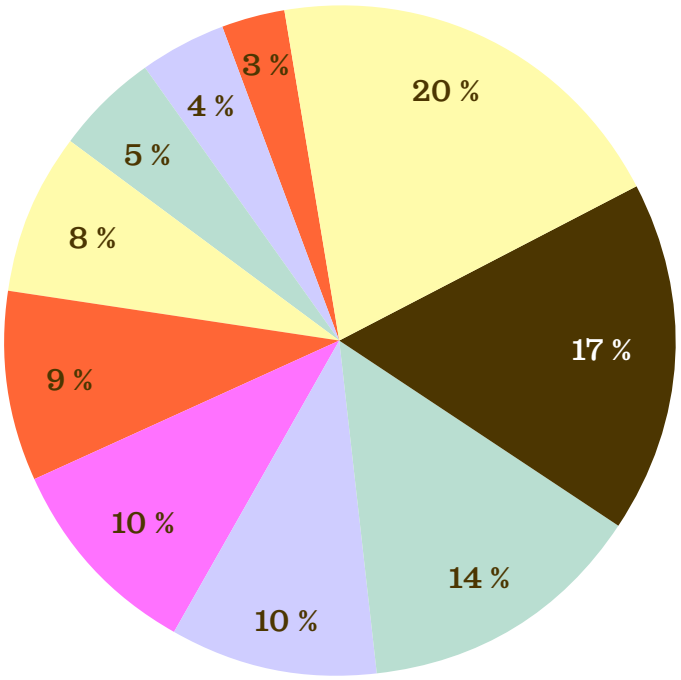
Examen

Une diminution notable des constats a été observée dans les missions d'examen. Après plusieurs années d'application de la norme de missions d'examen, les exigences semblent désormais mieux comprises et davantage intégrées à la réalisation des mandats.

Cette amélioration est encourageante et laisse croire que les enseignements tirés des cycles d'inspection précédents, ainsi que les efforts de sensibilisation et de formation déployés par l'Ordre, portent progressivement leurs fruits.

Cela dit, les secteurs donnant lieu à des constats demeurent essentiellement les mêmes qu'au cours des exercices précédents.

Déficiences par secteur



- 20 % Produits
- 17 % Coût des ventes
- 14 % Écarts d'acquisition et actifs incorporels
- 10 % Estimations comptables, parties liées et continuité de l'exploitation
- 10 % Compréhension de l'entité, de ses activités et de ses systèmes comptables
- 9 % Actions privilégiées rachetables
- 8 % Passifs
- 5 % Stocks
- 4 % Salaires
- 3 % Autre

Constats importants par secteur (suite)

Compilation

D'année en année, des améliorations sont observées dans l'application de la norme sur les missions de compilation. Toutefois, des écarts importants persistent selon le profil des cabinets.

Les cabinets offrant également des services de certification appliquent généralement de façon adéquate les exigences de la norme sur les missions de compilation et les constats d'inspection à leur égard demeurent limités.

Chez les cabinets offrant exclusivement des missions de compilation, on observe une amélioration de l'application des exigences de la norme en ce qui concerne l'acceptation et le maintien de la mission ainsi que la connaissance des activités de l'entité, de son système et de ses documents comptables. Cependant, les enjeux liés à la rédaction de la note décrivant la méthode de comptabilité appliquée à la compilation des informations financières demeurent stables dans le temps.

Cela dit, malgré les progrès observés dans les missions de compilation, la documentation du système de gestion de la qualité demeure à formaliser ou à compléter pour un nombre important de cabinets.

Fiscalité

L'inspection des déclarations fiscales des sociétés continue de prendre de l'ampleur, reflétant l'importance de ces services pour la protection du public ainsi que les risques que peuvent présenter certaines interventions lorsqu'elles ne sont pas réalisées avec la rigueur requise.

L'ajout de réviseures et réviseurs possédant une expertise en fiscalité a permis d'approfondir les travaux d'inspection et d'évaluer avec une plus grande précision les enjeux techniques propres à ce domaine, tout en formulant des recommandations plus ciblées afin de soutenir l'amélioration des pratiques des membres.

Les principaux constats relevés lors des inspections concernent les éléments suivants :

- **Documentation des dossiers :** justification insuffisante des jugements professionnels exercés, documentation incomplète de l'analyse de la structure organisationnelle pour l'attribution du plafond des affaires à chaque société associée, des comptes fiscaux reliés aux clients et d'autres travaux effectués pour assurer la conformité du traitement des transactions.
- **Traitement fiscal de certaines opérations complexes :** notamment les dividendes, les comptes fiscaux et le revenu protégé.
- **Traitement fiscal des revenus et des dépenses :** difficultés relatives aux subventions, crédits d'impôt, revenus de biens, travaux en cours, contrats de location-acquisition, gains sur disposition d'immobilisations, provisions comptables, dépenses personnelles et honoraires professionnels.
- **Application de mesures fiscales particulières :** omissions ou traitement inadéquat de certaines mesures incitatives, ainsi que des règles applicables aux avances et avantages consentis aux actionnaires.

Constats importants par secteur (suite)

Autres services, y compris les mandats d'évaluation d'entreprise et la juricomptabilité

Pour les autres services professionnels, les déficiences les plus fréquemment observées demeurent liées à la documentation insuffisante des dossiers.

Dans plusieurs cas, les analyses effectuées, les jugements exercés et la nature des procédures effectuées n'étaient pas documentés de façon suffisamment complète pour permettre de comprendre les fondements des conclusions formulées.

Les autres constats importants sont les suivants :

- communication des honoraires convenus avec le client ou la cliente inadéquatement consignée au dossier;
- forme ou contenu du rapport inapproprié, ou éléments manquants dans le rapport émis.

Gestion de la qualité (NCGQ)

Comme déjà souligné dans la section portant sur les causes profondes, plusieurs des déficiences observées dans le cadre de nos inspections trouvent leur origine dans des faiblesses liées au système de gestion de la qualité des cabinets.

Ainsi, un certain nombre des constats les plus fréquents en lien avec la NCGQ correspondent directement aux thèmes abordés précédemment, notamment la surveillance du système de gestion de la qualité, l'affectation des ressources, la formation ainsi que la gestion des risques liés à la qualité.

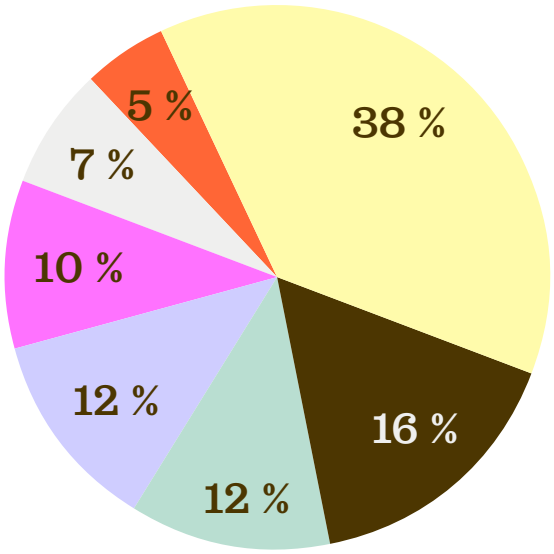


Constats importants par secteur (suite)

Au-delà de ces éléments, plusieurs problématiques récurrentes ont été observées lors de nos inspections :

- des faiblesses dans l'identification et l'évaluation des risques liés à la qualité ainsi que dans la mise en œuvre de processus et de contrôles visant à répondre à ces risques, principalement dans les cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen;
- le défaut d'adopter les exigences de la nouvelle norme sur la gestion de la qualité par certains cabinets réalisant uniquement des missions de compilation;
- une non-application de certaines règles déontologiques, notamment en matière d'indépendance, d'acceptation et de maintien des mandats ainsi que de communication des honoraires;
- des tests inadéquats visant à valider la conception, la mise en œuvre et l'efficacité des politiques, procédures et contrôles du système de gestion de la qualité.

Lacunes observées en matière de gestion de la qualité



- 38 % Activités de formation et de développement des compétences du personnel insuffisantes
- 16 % Absence de politiques relatives à la gestion de la qualité
- 12 % Faiblesses dans les activités de suivi et de surveillance du système de gestion de la qualité
- 12 % Supervision et révision inadéquates des mandats
- 10 % Déficiences dans les processus encadrant l'acceptation et le maintien des clients et des mandats
- 7 % Absence de plan de contingence et d'autres éléments requis pour le système de gestion de la qualité
- 5 % Lacunes dans le processus d'identification et d'évaluation des risques du cabinet

Ces constats rappellent que la surveillance doit aller au-delà de l'inspection des dossiers complétés et porter sur l'ensemble du système de gestion de la qualité. Elle doit permettre d'évaluer le fonctionnement des contrôles, des politiques et des procédures en place, ainsi que l'efficacité du processus d'évaluation des risques. Une surveillance efficace vise ainsi non seulement à détecter les déficiences dans les mandats réalisés, mais également à confirmer que les mécanismes de gestion de la qualité fonctionnent comme prévu.

Tendances émergentes :

l’automatisation et l’intelligence artificielle



Tendances émergentes : l'automatisation et l'intelligence artificielle

L'exercice 2025-2026 a été marqué par une utilisation accrue des outils d'automatisation et d'intelligence artificielle dans la prestation des services professionnels.

Cet intérêt s'étend désormais à des cabinets de toutes tailles ainsi qu'à des membres exerçant dans divers secteurs et offrant différents types de services. Plusieurs ont déjà amorcé des projets pilotes ou intégré certains outils à leurs processus de réalisation des mandats de certification et de services-conseils.

Compte tenu du caractère émergent de ces technologies, nos travaux d'inspection ont principalement visé à comprendre les différents cas d'utilisation observés, à amorcer des discussions avec les membres et à évaluer les mécanismes de gouvernance, de gestion des risques et de supervision entourant leur utilisation.

Les applications observées lors de nos inspections de mandats de certification portaient notamment sur :

Assistance	Automatisation	IA agentique
Assistance à l'identification et à l'évaluation des risques dans les états financiers et de ceux propres à un secteur d'activité	Automatisation de l'extraction de données	IA agentique combinée à l'automatisation de tests de contrôles (conciliations bancaires, rapprochements entre systèmes, appariements de données, etc.)
Assistance au résumé et à l'analyse de contrats ou de procès-verbaux	Automatisation de la sélection d'échantillons	IA agentique utilisée pour soutenir l'analyse de traitements comptables
Assistance à la réduction et à l'optimisation des demandes de documents adressées à un client ou à une cliente	Automatisation de la vérification des informations à fournir dans les états financiers	IA agentique combinée à des procédures de corroboration (analyse de contrats, résumé des procès-verbaux, corroboration des ventes encaissées, identification des écritures de journal à tester, etc.)

Tendances émergentes : l'automatisation et l'intelligence artificielle (suite)

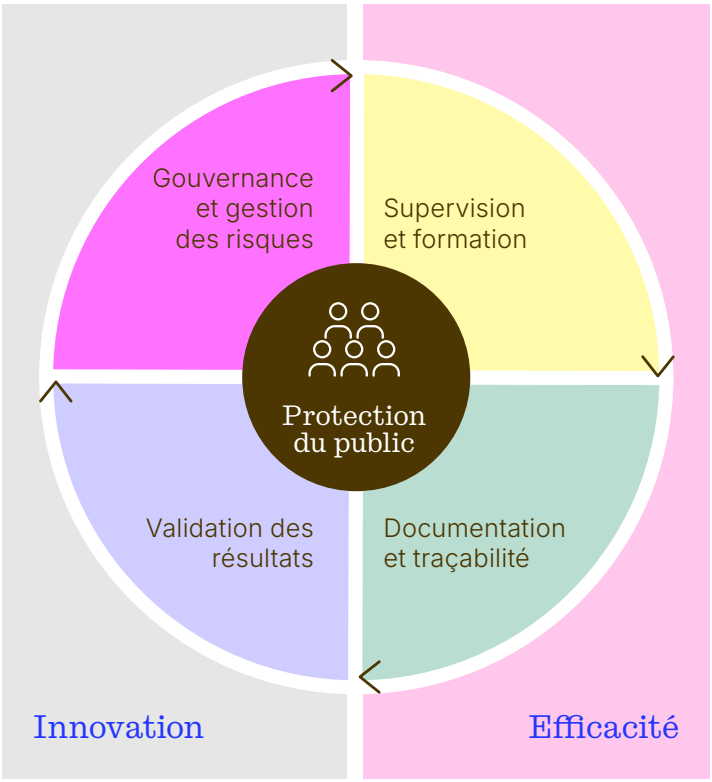
À ce stade, l'utilisation de ces technologies demeure très variable d'un cabinet à l'autre. Toutefois, les tendances observées suggèrent que leur adoption continuera de s'accélérer au cours des prochaines années, particulièrement dans les domaines liés à l'analyse de données et à l'automatisation de tâches et procédures répétitives d'un mandat. Les mécanismes suivants demeureront des éléments essentiels afin d'assurer que ces outils contribuent à la qualité des mandats plutôt qu'à l'introduction de nouveaux risques :

- gouvernance et gestion des risques;
- supervision et formation;
- documentation et traçabilité;
- validation des résultats.

Dans le cadre du prochain cycle d'inspection, nous porterons une attention accrue à la robustesse des mécanismes de gouvernance entourant l'utilisation de ces outils.

Bien que ces outils puissent soutenir le travail des CPA, ils ne remplacent ni le jugement professionnel ni les responsabilités qui découlent de l'exercice de la profession. Les actes professionnels et les conclusions qui en résultent doivent demeurer sous la responsabilité des CPA. Plus particulièrement, nous nous attendons à ce que les dossiers démontrent adéquatement :

- la fiabilité et la pertinence des données utilisées par les outils;
- la compréhension, par les professionnelles et professionnels responsables, des risques identifiés et des résultats générés;
- l'intervention humaine dans la conception et l'adaptation des procédures réalisées;
- l'évaluation critique de la qualité et de la suffisance des éléments probants obtenus;
- la supervision exercée sur les travaux réalisés à l'aide de ces technologies.



En ce qui a trait à la gestion de la qualité, les cabinets devront continuer de s'assurer que les CPA en début de carrière acquièrent les connaissances, l'expérience pratique et le jugement professionnel nécessaires pour assumer, à terme, la responsabilité de la planification des mandats, de l'évaluation des risques et de l'appréciation du caractère suffisant et approprié des éléments probants obtenus.

Ensemble pour promouvoir l'évolution de la profession

dans une culture de qualité et de professionnalisme

Ensemble pour promouvoir l'évolution de la profession dans une culture de qualité et de professionnalisme

Les résultats des inspections de cette année témoignent à la fois des progrès réalisés par les membres et des défis qui demeurent. Ils mettent également en lumière les transformations qui s'opèrent dans notre environnement, qu'il s'agisse de l'évolution des risques, des attentes des utilisateurs et utilisatrices ou de l'émergence de nouvelles technologies.

L'amélioration de la qualité et l'évolution de la profession sont des responsabilités partagées. C'est pourquoi nous vous invitons à poursuivre la réflexion avec nous.

Vous êtes CPA en cabinet.

- Qu'est-ce qui favoriserait davantage la qualité dans votre pratique? Plus de temps? Moins de pression? Un meilleur accès à certaines ressources ou expertises?
- Quels sont les principaux défis auxquels vous faites face aujourd'hui?
- Quels risques et quelles occasions voyez-vous émerger pour la profession au cours des prochaines années?
- Comment l'Ordre pourrait-il mieux vous soutenir dans l'évolution de la profession?

Vous êtes membre de la direction d'un cabinet.

- Qu'est-ce qui faciliterait la gestion des risques, la formation et la supervision des équipes?
- Comment concilier qualité, rentabilité et évolution des attentes du marché?
- Quels changements auront le plus d'incidence sur votre pratique au cours des prochaines années?

Ensemble pour promouvoir l'évolution de la profession dans une culture de qualité et de professionnalisme (suite)

Vous êtes utilisatrice ou utilisateur d'états financiers ou siégez à un conseil d'administration.

- Qu'est-ce qui renforcerait votre confiance dans l'information financière? Des livrables plus clairs? Une meilleure communication? Une reddition de comptes plus détaillée?
- Quelle valeur accordez-vous au jugement professionnel et à l'interaction humaine dans les services fournis par les CPA?
- Quel rôle, le cas échéant, les utilisateurs et utilisatrices de l'information financière, les conseils d'administration, les investisseurs, les prêteurs et les autres parties prenantes devraient-ils jouer dans l'évolution de la profession et dans l'encadrement de l'utilisation de l'automatisation et de l'intelligence artificielle?

Vous êtes actrice ou acteur du système de réglementation.

- Qu'est-ce qui permettrait de mieux harmoniser les efforts des différents intervenants et intervenantes?
- Comment favoriser l'innovation tout en préservant la protection du public?
- Quels changements devraient être encouragés, et lesquels devraient être abordés avec prudence?
- Quels facteurs devraient réellement orienter l'évolution de la profession : l'efficacité, les attentes de la clientèle, la gestion des risques, les exigences réglementaires ou d'autres considérations?

Faites-nous part de vos réflexions, idées ou suggestions en remplissant notre court sondage.

Remplir le sondage

Annexe A | Mesures adaptées

Plan d'action

Exigé à la suite de constats jugés suffisamment importants pour justifier une analyse de leurs causes profondes et la mise en place de mesures correctives durables.

Cours demandés ou imposés

Ciblés en fonction des lacunes observées afin de consolider les connaissances normatives et méthodologiques.

Validation du plan d'action

Suivi formel visant à vérifier que les mesures correctives mises en œuvre par les membres permettent de remédier efficacement aux lacunes identifiées.

Réinspection partielle ou complète

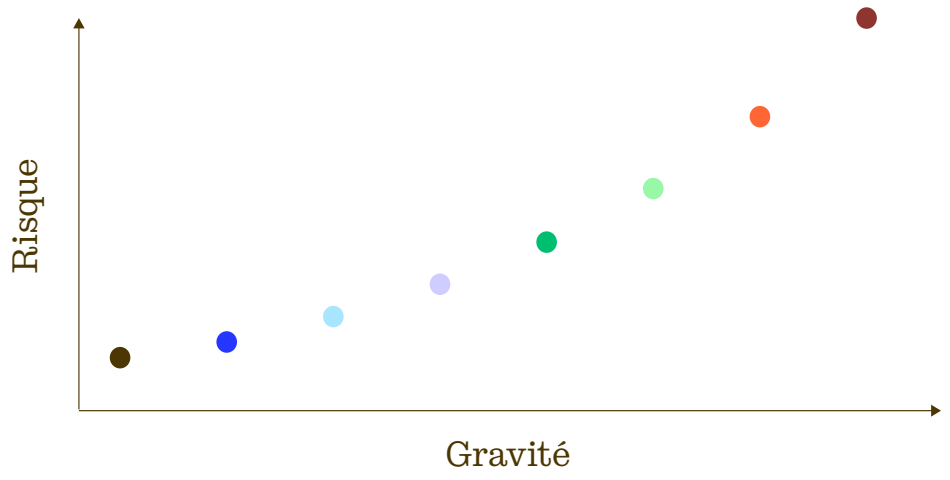
Réalisée lorsque des constats majeurs ou répétés nécessitent de vérifier que les mesures correctives ont réellement été mises en œuvre dans l'ensemble des dossiers.

Stage de perfectionnement **après** la délivrance d'un rapport ou d'un autre livrable

Révision des dossiers après la remise du livrable au client ou à la cliente. Ce stage est imposé pour combler des carences importantes affectant la qualité générale des dossiers et vise à assurer une amélioration des compétences du ou de la membre par un accompagnement externe.

Stage de perfectionnement **avant** la délivrance d'un rapport ou d'un autre livrable

Révision des dossiers avant la remise du livrable au client ou à la cliente. Cette mesure constitue le niveau d'intervention le plus élevé et est imposée lorsque l'inspection révèle des lacunes très graves susceptibles de compromettre la qualité des travaux et la protection du public. Aucun rapport ni autre livrable ne peut être transmis à la clientèle sans l'autorisation préalable de la réviseure ou du réviseur désigné. Cette mesure peut également être assortie d'une limitation à l'exercice de la pratique, laquelle est inscrite au tableau de l'Ordre.



Annexe B | Détails sur les constats par secteur

Comptabilité

Lacunes	Ressources
Produits, apports et paiements de transfert Pour les entreprises à capital fermé (NCECF) : - Analyse inadéquate des modalités et conditions des ententes avec les clients et clientes, notamment l'identification des obligations de performance, des clauses de résiliation, des pénalités ou des droits de retour. - Choix de méthode comptable mal adapté à la nature des activités de l'entité ou aux caractéristiques des contrats (ex. : degré d'avancement). Pour les organismes sans but lucratif des secteurs privé et public (NCOSBL ou NCSP) : - Analyse inadéquate du traitement comptable, souvent basé uniquement sur les encaissements ou les montants indiqués dans les ententes, sans prise en compte des critères à remplir pour la constatation des apports ou des paiements de transfert, tels que la présence ou l'absence d'affectations, ou les modalités liées à l'autorisation, à l'admissibilité et aux stipulations prévues dans les ententes.	**Formations Vivo** - NCECF – Produits - NCECF – Revue des concepts fondamentaux - NCECF – Nouveautés, enjeux et conseils pratiques - NCECF – Présentation des états financiers et informations à fournir – Avancé - NCECF et OSBL du secteur privé – Instruments financiers - OSBL du secteur privé – Nouveautés, enjeux et conseils pratiques - OSBL du secteur privé – Revue des concepts fondamentaux - OSBL du secteur privé – Présentation des états financiers et informations à fournir - Normes comptables du secteur public – Nouveautés, enjeux et conseils - Normes comptables du secteur public – Revue des concepts fondamentaux

Annexe B | Détails sur les constats par secteur

Comptabilité (suite)

Lacunes	Ressources
Transactions entre apparentés - Transactions non identifiées ou divulguées. - Analyse insuffisante du lien entre les parties impliquées. - Analyse inadéquate de la nature des transactions, empêchant l'adoption du traitement comptable approprié.	
Actions rachetables - Analyse manquante ou erronée des conditions qui, selon les normes, permettent de faire le choix de présenter les actions dans les capitaux propres. - Présentation des actions à titre de passif, mais au montant du capital versé plutôt qu'à la valeur de rachat.	**Outil d'aide** - Classement des actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables par l'entreprise
Continuité d'exploitation - Évaluation inadéquate de la capacité de l'entité à poursuivre ses activités, notamment en ne tenant pas compte des signes avant-coureurs de difficultés financières (pertes répétées, problèmes de liquidité, endettement élevé). - Manque de documentation et d'analyse formelle de l'évaluation faite par la direction, laquelle doit intégrer divers facteurs, tels que la rentabilité actuelle et attendue, les échéanciers de remboursement des dettes et les potentielles sources de financement.	

Annexe B | Détails sur les constats par secteur

Audit

Lacunes	Ressources
Compréhension de l'entité et évaluation des risques - Compréhension et documentation insuffisantes concernant l'entité et son environnement. - Compréhension et documentation inadéquates des processus d'information financière et des activités de contrôle associées. - Sous-évaluation des risques d'anomalies significatives, sans justification claire ou sans prise en compte d'informations contradictoires.	**Formations Vivo** - Missions d'audit – Mise en œuvre de la NCA 315 révisée - Missions d'audit – Stratégie d'audit dans un environnement informatique (avec la NCA 315) - Missions d'audit – Application de la NCA 315 dans un environnement informatique peu complexe (CGI, documentation, accès) - Missions d'audit – Application de la NCA 315 dans un environnement informatique peu complexe (gestion des changements et gestion des opérations)
Appui sur les contrôles - Appui implicite sur des contrôles (ségrégation des tâches, approbation/revue par la direction, utilisation de rapports générés par des systèmes de TI, sans avoir testé leur conception, leur mise en place et leur efficacité).	**Formations Vivo** - Missions d'audit – Le contrôle interne dans le cadre des missions d'audit des PME et des OSBL - Démystifier les rapports sur les contrôles d'une société de services (SOC 1 et 2, NCMC 3416)
Produits - Compréhension insuffisante des modalités et conditions des ententes et des particularités du secteur compromettant l'évaluation des risques et la conception des procédures d'audit. - Réfutation inappropriée, sans justification probante, du risque présumé d'anomalies significatives résultant de fraude. - Utilisation de rapports générés par les systèmes ou fournis par des organismes de services sans validation adéquate de leur fiabilité ni réalisation de tests complémentaires afin de corroborer les données utilisées.	**Formations Vivo** - Missions d'audit et autres types de missions – Nouveautés, enjeux et conseils pratiques - Missions d'audit – Revue des concepts fondamentaux – Parties 2 et 3 **Mise en garde de l'inspection professionnelle** - Audit des revenus de paiements de transfert

Annexe B | Détails sur les constats par secteur

Audit (suite)

Lacunes	Ressources
Produits (suite) - Absence de procédures d'audit portant sur certaines assertions pertinentes ou sur des catégories particulières de produits. - Insuffisance des procédures sur les estimations utilisées dans la comptabilisation des produits. - Appui inapproprié sur l'encaissement comme seule preuve de la réalité des produits, sans preuve suffisante de la livraison des biens ou de la prestation des services.	
Stocks - Procédures de corroboration du coût des stocks insuffisantes, réalisées uniquement sur une partie de l'échantillon testé ou en utilisant des données incomplètes. - Procédures d'évaluation des provisions pour désuétude, obsolescence ou perte de valeur nette réalisable insuffisantes, reposant exclusivement sur les représentations de la direction, sans validation des hypothèses ni corroboration des données sous-jacentes.	**Formation Vivo** - Missions d'audit – Revue des concepts fondamentaux – Parties 2 et 3

Placements
- Procédures de corroboration inadéquates portant sur :
  - l'évaluation à la juste valeur;
  - les quantités détenues;
  - les dividendes, intérêts et gains liés aux placements.
- Appui inapproprié sur les états de compte des entreprises de courtage ou de gestion de placements, ou de fiducies, sans obtention d'un rapport de type 3416 ni mise en œuvre de procédures d'audit sur ce rapport.
- Appui inapproprié sur les états financiers audités de fonds, sans rapprochement des valeurs unitaires avec celles figurant dans les états financiers de l'entité.
	Formation Vivo
	- Démystifier les rapports sur les contrôles d'une société de services (SOC 1 et 2, NCMC 3416)
	Mise en garde de l'inspection professionnelle
	- Audit de la juste valeur et des revenus de placements

Annexe B | Détails sur les constats par secteur

Audit (suite)

Lacunes	Ressources
Détection de la fraude et procédures sur les écritures de journal - Compréhension insuffisante du processus de clôture de l'information financière, y compris des écritures de journal. - Sélection inadéquate des écritures de journal à tester en raison de critères de sélection mal alignés sur les facteurs de risque d'anomalies significatives résultant de fraude, ou d'une limitation injustifiée de la population sujette à des tests. - Procédures d'évaluation de la nature, de la période et de l'objectif des écritures sélectionnées insuffisantes ou absentes, y compris les ajustements manuels ou les écritures de clôture.	**Formations Vivo** - Missions d'audit – Enjeux et conseils pratiques liés à la mise en œuvre de la NCA 240 Responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers - Missions d'audit – Application des NCA 240 et 570 révisées
Passifs - Procédures de corroboration insuffisantes concernant les passifs liés aux ententes, aux litiges, à la réglementation ou à toute autre situation susceptible de générer une obligation, particulièrement en l'absence de déboursements à la date de clôture.	**Formation Vivo** - Missions d'audit – Revue des concepts fondamentaux – Parties 2 et 3

Estimations comptables
- Procédures insuffisantes visant à :
  - évaluer les méthodes et les contrôles utilisés par la direction pour établir les estimations;
  - tester les méthodes, les données et les hypothèses significatives utilisées par la direction;
  - concevoir des procédures adaptées au degré d'incertitude associé aux estimations.
	Formation Vivo
	- Missions d'audit – Revue des concepts fondamentaux – Parties 2 et 3

Conception des sondages en audit - Population mal définie, entraînant l'exclusion non justifiée d'une partie pertinente de la population. - Taille d'échantillon inadéquate par rapport aux objectifs d'audit ou au niveau de risque. - Source de sélection ou conception du test qui ne répond pas adéquatement à l'évaluation des risques au niveau des assertions.	**Formation Vivo** - Atelier pratique – Échantillonnage

Annexe B | Détails sur les constats par secteur

Examen

Lacunes	Ressources
Compréhension des activités de l'entité - Analyse superficielle des activités de l'entité, notamment du type de bien vendu ou de service offert, des modalités des ententes avec la clientèle et les fournisseurs, et, par conséquent, du choix des méthodes comptables associées.	**Formations Vivo** - Dossier modèle en mission d'examen – Avancé - Dossier modèle en mission d'examen – Introduction - Missions d'examen – Enjeux d'application et conseils pratiques (Produits, examen initial, continuité de l'exploitation) - Missions d'examen – Enjeux d'application et conseils pratiques (seuil de signification, esprit critique, compréhension de l'entité, procédures analytiques, stocks, travaux en cours, produits, soldes d'ouverture)
Procédures analytiques Procédures manquant de profondeur ou mal ciblées, notamment en ce qui concerne les éléments suivants : - **Produits et coût des ventes :** absence d'analyse détaillée par catégorie de produits ou selon des indicateurs de performance clés; - **Stocks :** recours à des ratios généraux sans analyse approfondie les reliant à d'autres informations pertinentes.	
Soldes d'ouverture - Procédures absentes ou insuffisantes, principalement en ce qui concerne la séparation des périodes et de certains postes plus complexes, tels que les écarts d'acquisition et les actifs incorporels.	

Compilation

Lacunes	Ressources
Note décrivant la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées - Note incomplète, ne précisant pas clairement la base de comptabilisation utilisée ou omettant de décrire les méthodes comptables particulières. - Note trompeuse, faisant référence à un référentiel comptable (ex. : NCECF) alors que les informations financières compilées ne sont pas conformes à celui-ci.	**Formations Vivo** - Missions de compilation – Enjeux d'application de la norme NCSC 4200 et conseils pratiques - Dossier modèle en mission de compilation selon la norme NCSC 4200 **Mise en garde de l'inspection professionnelle** - NCSC 4200 Missions de compilation

Annexe B | Détails sur les constats par secteur

Fiscalité

Lacunes	Ressources

Préparation des déclarations fiscales de sociétés
- **Déduction non réclamée** pour des biens admissibles aux mesures relatives à la passation en charges immédiate.
- **Calcul du revenu protégé** non effectué dans le cadre du versement d'un dividende et manque d'analyse des principaux comptes fiscaux ayant une incidence sur le traitement des dividendes.
- **Déduction accordée aux petites entreprises :** structure organisationnelle non analysée, annexes fiscales non produites et pourcentage du plafond des affaires non attribué à chaque société associée aux fins de la déduction accordée aux petites entreprises.
- **Traitement fiscal inadéquat** des :
  - contrats de location-acquisition;
  - subventions et crédits d'impôt reçus;
  - revenus de biens;
  - travaux en cours;
  - acquisitions et dispositions des immobilisations;
  - honoraires professionnels.
- **Avances à l'actionnaire** non incluses dans son revenu en vertu du paragraphe 15(2) de la Loi de l'impôt sur le revenu.
- **Revenus de biens** incorrectement traités comme des revenus d'entreprise et annexe fiscale non remplie.
- **Traitement des dividendes :** annexe 3 non remplie ou mal remplie, compromettant l'imposition appropriée des dividendes selon leur type.
- **Délais de production :** déclarations non transmises dans le délai de six mois, sans justificatif au dossier ni preuve que le client ou la cliente a été informé du retard ou que des démarches ont été entreprises auprès de celui-ci pour obtenir les informations manquantes.
	Formations Vivo
	- Fiscalité des sociétés – Considérations fiscales pour le CPA en entreprise
	- Fiscalité des sociétés – Éléments à considérer pour préparer et réviser une déclaration de revenus des sociétés | Version 2026-2027
	- Fiscalité des sociétés – Nouveautés, enjeux et conseils pratiques
	- Fiscalité des sociétés – Démystifier les différents comptes fiscaux (IMRTD, CRTG, CDC et autres)
	- Fiscalité des sociétés – Démystifier les notions de sociétés liées, affiliées, associées et rattachées
	- Déduction accordée aux petites entreprises – Revue des règles fiscales
	Mise en garde de l'inspection professionnelle
	- Mise en garde : Déclarations de revenus des sociétés : ce que révèlent les inspections professionnelles
	Outil
	- Guide de référence sur la gestion des délais en fiscalité

Annexe B | Détails sur les constats par secteur

Services-conseils et évaluation d'entreprise

Lacunes	Ressources
Hypothèses dans les mandats d'évaluation - Absence d'explications ou de données probantes pour appuyer les hypothèses clés retenues, mettant ainsi en question la crédibilité des conclusions.	**Formations Vivo** - Introduction à l'évaluation d'entreprise - La répartition du prix d'achat – Avancé
Rapports d'évaluation - Manque de structure ou éléments manquants faisant que les rapports ne répondent pas aux attentes en matière de clarté, de transparence et de conformité aux normes professionnelles.	
Rapports de juricomptabilité - Manque de structure ou éléments manquants faisant que les rapports ne répondent pas aux attentes en matière de clarté, de transparence et de conformité aux meilleures pratiques du secteur.	
Recommandations ou conclusions - Documentation incomplète ne permettant pas d'appuyer les recommandations ou conclusions.	

Annexe B | Détails sur les constats par secteur

Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ)

Lacunes	Ressources
- Non-application de la norme et, conséquemment, absence de documentation du système de gestion de la qualité. - Manque de robustesse dans le processus d'évaluation des risques du cabinet. - Processus de suivi et de surveillance de la gestion de la qualité superficiel. - Processus de supervision et de révision dans la réalisation des mandats non adapté aux risques associés aux mandats. - Processus d'acceptation et de maintien de relations clients et de missions spécifiques non adéquatement mis en œuvre. - Processus de formation et de développement des compétences lié à la gestion des ressources humaines peu aligné sur les types de mandats et les transactions traitées.	Formations Vivo - Gestion de la qualité – Mise en œuvre des normes NCGQ 1 et 2 (cabinets réalisant des missions d'audit et d'examen) - Gestion de la qualité – Suivi et prise de mesures correctives (cabinets réalisant des missions d'audit et d'examen) - Missions de compilation – Étude des normes de gestion de la qualité (cabinets sans audit ou examen) - Missions de compilation – Système de gestion de la qualité : suivi et prise de mesures correctives (cabinets sans audit ou examen) Mise en garde de l'inspection professionnelle - Nouvelle norme de gestion de la qualité – Cabinets sans audit ou examen

Annexe B | Détails sur les constats par secteur

Autres ressources pertinentes

Regroupement d'entreprises	**Outils d'aide** - Outil d'aide à la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises **Mise en garde de l'inspection professionnelle** - Regroupements d'entreprises : au-delà de l'écart d'acquisition
Intelligence artificielle et automatisation	**Formations Vivo** - Numérique responsable : positionnez votre rôle de CPA dans la transformation numérique | Nouveauté - Intelligence artificielle : comprendre, anticiper et agir – une vision stratégique pour les CPA | Nouveauté - Groupe d'apprentissage collaboratif – Intelligence artificielle et optimisation des pratiques numériques | Nouveauté - Colloque sur la fiscalité et l'intelligence artificielle générative | Nouveauté **Outil d'aide** - Guide CPA des bonnes pratiques en intelligence artificielle
Déontologie	**Formation Vivo** - Formation obligatoire sur le Code de déontologie des CPA **Outil d'aide** - Guide déontologique

Des questions?

Pour en savoir plus sur le processus d'inspection, les critères d'évaluation du programme et les mesures correctives et accéder aux outils et au matériel de référence, visitez la section « Inspection professionnelle » du site Web de l'Ordre.

Pour toute autre question, communiquez avec l'équipe de l'inspection professionnelle par téléphone au 514 288-3256, poste 2565, ou sans frais au 1 800 363-4688 ou par courriel à **inspection@cpaquebec.ca.**

CPA ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2
T. 514 288-3256 1 800 363-4688 Téléc. 514 843-8375

www.cpaquebec.ca